

(1)

(N° 231.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 29 AVRIL 1854.

Crédits supplémentaires au Département de la Justice ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. DE LEHAYE.

MESSIEURS,

La section centrale donne son assentiment aux allocations demandées par le Département de la Justice, qui sont la conséquence de lois votées ; parmi ces dépenses figurent celles destinées au traitement de l'ordre judiciaire, art. 2. Elle exprime toutefois le regret que ces nouveaux crédits supplémentaires viennent surcharger les dépenses.

Tout en donnant son assentiment au projet de loi, elle recommande au Gouvernement le plus grand soin dans l'appréciation des diverses allocations formant les budgets.

Le Rapporteur,

DE LEHAYE.

Le Président,

V^{te} VILAIN XIII.

(1) Projet de loi, n° 225.

(2) La section centrale, présidée par M. VILAIN XIII, était composée de MM. VANDER DONCKT, CH. ROUSSELLE, THIBAUT, MOXON, DE LEHAYE et COPPIETERS 'T WALLANT.
